



## DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai bien noté qu'avec ma souscription à l'offre, je deviens un participant au Plan d'Épargne d'Actionnariat International du groupe VINCI. J'ai bien noté que VINCI et mon employeur ont le droit de modifier les dispositions du Plan d'Épargne d'Actionnariat International unilatéralement.
- Je comprends que même si je paie mon investissement en dollars canadiens, la souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon investissement sera converti en euros au taux fixé par VINCI le jour de détermination du prix de souscription (soit le 13 mai 2022). Il est prévu que VINCI utilise le taux de change applicable le jour de la détermination du prix. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar canadien. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport au dollar canadien, la valeur de mes avoirs exprimée en dollars canadiens augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au dollar canadien, la valeur de mes avoirs exprimée en dollars canadiens diminuera.
- J'ai noté que, sauf survenance d'un des cas de rachat anticipé permis (tel qu'il est décrit dans la brochure et le supplément pays pour le Canada), mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du Plan d'Épargne d'Actionnariat International du groupe VINCI, des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande auprès du Service des ressources humaines de mon employeur.
- Les actions VINCI sont cotées sur Euronext. La valeur de mon investissement suivra l'évolution du cours de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse. VINCI met à disposition sur le site [www.vinci.com](http://www.vinci.com) et auprès du Service des ressources humaines de mon employeur son document d'enregistrement universel (rapport annuel) et autres rapports financiers. Ces documents contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI ainsi que les facteurs de risques relatifs à l'activité du groupe VINCI. J'atteste que j'ai eu la possibilité d'y avoir accès.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au Plan d'Épargne d'Actionnariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou la vente de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit.
- Je ne me fie à aucun conseil financier, fiscal ou autre procuré par toute société du groupe VINCI ou l'un de ses dirigeants, employés ou représentants.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. J'ai noté que ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon emploi au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du Plan d'Épargne d'Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon investissement, VINCI m'attribuera des actions données en prime, sans frais, suivant les modalités décrites dans la brochure d'information. L'ensemble des conditions régissant les droits aux actions gratuites sont prévues dans le règlement du Plan CASTOR INTERNATIONAL que vous êtes encouragé à consulter.
- J'atteste que l'ensemble de mes versements dans le Plan d'Épargne d'Actionnariat International en 2022 n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2022. Pour faire ce calcul, je dois tenir compte des salaires versés depuis le 1er janvier 2022 et faire une estimation des salaires que je devrais percevoir jusqu'à la fin de l'année 2022 sur la base de mon contrat de travail. Ce calcul est basé sur les montants bruts, c'est-à-dire avant impôt et charges sociales.
- Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 085 477. En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, le montant de mon investissement sera réduit. Le montant réduit sera calculé comme suit :
  - (i) un plafond individuel sera calculé et sera égal à la demande de souscription moyenne, calculée en fonction du montant total des demandes de souscription. Les demandes de souscription seront honorées en totalité à hauteur de ce plafond ;
  - (ii) ensuite, le nombre restant d'actions sera calculé, et un pourcentage de réduction sera calculé et appliqué aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

J'accepte ces réductions du montant de mon investissement. Tout montant de ma souscription qui excède le plafond alloué me sera remboursé, dans la mesure où je l'ai versé, ou le montant devant être déduit de mon salaire sera réduit en conséquence. Le règlement sera effectué selon les modalités déterminées localement.

- **J'ai bien noté qu'en cas de défaut de paiement ou de paiement tardif, le présent bulletin pourra être annulé sans préavis. Si mon ordre a été traité, je resterai redevable envers mon employeur du montant de ma souscription. Je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou mon employeur pourra faire racheter, sans préavis, la totalité de mes parts du FCPE et/ou de mes actions et en affecter le produit au paiement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je demeure responsable envers mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit de présenter une demande contre moi pour le paiement des sommes impayées. Je consens à être responsable de tous les frais ou frais de recouvrement qui découlent d'un défaut.**
- **Si je choisis de payer au moyen de retenues salariales, ma signature du présent bulletin de souscription constituera l'autorisation irrévocable permettant à mon employeur de déduire, à sa discrétion, ce montant, après avoir pris en considération toute réduction en cas de souscription, de mon salaire en un ou plusieurs versements consécutifs au cours de la période indiquée au recto du présent bulletin de souscription.**

- Je comprends que cette offre n'est pas ouverte aux « *U.S. Persons* » ou « personnes des États-Unis », et par conséquent, je certifie que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. Je note que des informations complémentaires concernant cette restriction figurent dans les règlements du FCPE et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : accessible depuis [castorvinci.com](http://castorvinci.com).

### Traitement des données personnelles

Je prends note que les données personnelles contenues dans le présent bulletin feront l'objet du traitement informatique requis dans le cadre de la présente offre. Ce traitement est soumis aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (Règlement UE 2016/679).

Le traitement des données personnelles contenues dans ce bulletin est réalisé sur la base de l'exécution du contrat de souscription. Les données indiquées dans ce bulletin seront traitées parce qu'elles sont nécessaires à l'exécution du contrat de souscription et à la gestion de mes avoirs dans le cadre du Plan d'Épargne d'Actionnariat International de VINCI. Je prends note que mes données seront conservées le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs (c'est-à-dire au moins pour la durée de la période d'indisponibilité fixée par le plan) et après le rachat de mes parts, aux fins d'archivage jusqu'à l'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel.

Le responsable du traitement est VINCI SA, dont le siège social est au 1973, bd de la Défense, 92000 Nanterre, France. Mes données personnelles seront traitées par VINCI SA, mon employeur et par le prestataire désigné de VINCI SA, AMUNDI ESR, dont le siège social est au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France (adresse postale : 26956 VALENCE CEDEX 9, France) intervenant à la demande de VINCI SA pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs dans le cadre du Plan d'Épargne d'Actionnariat International de VINCI. Je note en particulier que mes données personnelles seront transférées à ce prestataire en France.

Je dispose du droit de demander l'accès à mes données personnelles, la modification, la rectification, l'effacement (après le retrait de la totalité de mes avoirs détenus dans le Plan), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, par exemple la CNIL en France ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)). Pour exercer mes droits concernant le traitement de mes données personnelles, je dois contacter le service des ressources humaines ou le délégué à la protection des données de VINCI SA, qui peut être contacté à l'adresse suivante [contact.dpo@vinci.com](mailto:contact.dpo@vinci.com).

Les informations relatives au traitement des données dans le cadre du PEG Actionnariat International du groupe VINCI sont indiquées dans la « Notice relative à la protection de vos données personnelles » mise à disposition sur [castorvinci.com](http://castorvinci.com).

En cas de divergence entre les dispositions du présent document et celles de tout autre document ou tout renseignement fourni dans le cadre de l'Offre 2022 (sauf le supplément pays), les dispositions du présent document ont préséance.